



**ANNEXE : TAXE SPECIALE SUR LES PRODUITS PETROLIERS
POUR ENLEVEMENTS**

Nom de l'entreprise

PERIODE : 20.....

PRODUITS	SORTIES	EXONERA- TION	EXPORTA- TION	COULAGES	LIVRAISONS TAXABLES	TRANSFERTS
Super						
Gasol						
Pétrole						

VILLE	FOURNISSEUR	SUPER	GASOIL	PETROLE LAMPANT	PETROLE RESEAU	PETROLE HORS RESEAU
SOUS-TOTAUX VOLUMES						

RECAPITULATIF

	GASOIL	SUPER
TOTAUX VOLUMES TSPP		
TAUX DE LA TSPP	65 F / LITRE	110 F / LITRE
MONTANT PRINCIPAL DE LA TSPP		
PENALITES		
INTERETS DE RETARD		
MONTANT TOTAL A PAYER		

VOLUMES		
IMPORTATIONS	GASOIL	SUPER
V1 - VENTES EXONEREES		
V2 - SOUTES INTERNATIONALES		
V3 - AUTRES VENTES AL'EXPORT		
V4 - TRANSFERTS		
V5 - AJUSTEMENTS VOLUMES DU MOIS PRECEDENT		

VISA SCDP / SONARA

LE DECLARANT

A

Le

NB: Déclaration et paiement à la SCDP ou SONARA, au plus tard le 20 du mois N+1 pour les enlèvements du mois N.